

GE_GERICHTE ATAS/33/2023 vom 25. Januar 2023

GE Cour de justice, 2023-01-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_33_2023

FR: GE_GERICHTE ATAS/33/2023 du 25 janvier 2023

IT: GE_GERICHTE ATAS/33/2023 del 25 gennaio 2023

Volltext

Siégeant : Philippe KNUPFER, Président.

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/919/2022 ATAS/33/2023 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt
du 25 janvier 2023 5ème Chambre

En la cause Madame A_____, domiciliée à CHÊNE-BOUGERIES, comparant avec
élection de domicile en l'étude de Maître Vincent LATAPIE

recourante

contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE CHÔMAGE, sise rue de Montbrillant 40,
GENÈVE

intimée

A/919/2022 - 2/2 - Vu la décision sur opposition du 17 février 2022, rendue par la caisse cantonale genevoise de chômage (ci-après : l'intimée), concernant Madame A_____ (ci-après : la recourante) ; Vu le recours du 22 mars 2022, déposé par le conseil de la recourante, auprès de la chambre des assurances sociales de la Cour de justice (ci-après : la chambre de céans), contre la décision sur opposition du 17 février 2022 ; Vu la réponse de l'intimée du 19 mai 2022 ; Vu la réplique de la recourante reçue le 15 juin 2022 ; Vu l'audience de comparution personnelle et d'enquêtes appointée au 26 janvier 2023 ; Vu le courrier du conseil de la recourante du 24 janvier 2023, informant la chambre de céans que la recourante retirait son recours ; Attendu qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle ; Vu l'art. 133 al. 3 et 4 let. a de la loi sur l'organisation judiciaire du 26 septembre 2010 (LOJ - E 2 05).

PAR CES MOTIFS, LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES ASSURANCES
SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Véronique SERAIN

Le président

Philippe KNUPFER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.